

Motion interne

Conseil général du 27.02.2023.

Il est moins cinq, le nouveau Conseil Général a aussi son mot à dire.

Monsieur le Président,
Chères et chers collègues,

A la première séance du nouveau Conseil Communal, le vendredi 13 janvier, le Chef du service juridique du canton apportait les croissants et le QJ du jour. Pas de vote consultatif sur la géothermie profonde, c'est illégal et la discussion est close pouvait-on y lire.

Discussion close avant même que le Conseil Communal ne l'ait ouverte !

Pourtant, après mûre réflexion le Conseil Communal annonce le 10 février qu'il a décidé, à une large majorité et malgré l'injonction cantonale, d'organiser dans les 3 mois le vote consultatif promis aux électeurs. Le lendemain, dans le Journal d'information indépendant JURASSIEN, le QJ, c'est le Chancelier cantonal lui-même qui s'invite au plat principal en renchérissant : Le Conseil Communal n'a pas l'autonomie financière pour organiser la consultation.

Il faudra attendre le dessert au Parlement du 14 février pour que la ministre en charge des communes rajoute la cerise sur le gâteau en espérant : « que les élus honoreront leur promesse solennelle ! ».Quelle pression !

Pourquoi, le Gouvernement veut-il à tout prix éviter un vote consultatif qui, plus est, n'aura pas d'incidence juridique ?
Serait-ce parce que le Gouvernement connaît déjà le résultat de ce vote consultatif qu'il veut l'interdire ?

Entre le lancement du projet à Haute-Sorne et aujourd'hui, 10 années se sont écoulées durant lesquelles les séismes et les échecs répétés de projets comme à St-Gall, Pohang et Vendenheim ont mis le doute sur les promesses pourtant chaque fois répétées par les promoteurs.

A la lumière de ces multiples insuccès, des questionnements et discussions ont eu lieu à tous les niveaux de la société jurassienne de la simple conversation au café du commerce, en passant par la presse et jusqu'au Parlement.
Aucun citoyen ni aucune personnalité politique ou publique n'a pu y échapper.
Ainsi chacun et chacune d'entre nous, sensible à l'un ou l'autre des argumentaires soit en faveur du projet soit en sa défaveur, a pu se forger sa propre opinion ou revoir sa position.

Le projet de géothermie profonde a également fait partie des débats qui ont nourri l'opinion et la participation électorale des citoyens lors des dernières élections communales, dont celle du nouveau Conseil Général dont vous faites partie.

Chères et chers collègues,

Avant qu'ils nous interdisent à nous aussi de donner notre avis, exprimons-nous ce soir !

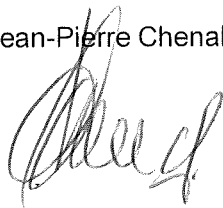
Nous n'avons pas de compétences concernant ce projet et n'avons par conséquent rien à décider. Mais nous avons **le droit et je crois, à minuit moins cinq, le devoir de nous exprimer, sans nous dérober, et ce dans le respect des avis opposés.**

Aussi, par cette motion interne, je demande que ce soir les conseillers et conseillères générales répondent démocratiquement aux questions :

Etes-vous favorable ou opposé à la réalisation d'un projet de géothermie profonde en Haute-Sorne ?

Le bureau est prié d'exécuter la motion par l'établissement d'un simple communiqué de presse pour informer la population des avis exprimés par le Conseil Général.

Jean-Pierre Chenal, ~~Groupe PS Verts et sympathisants~~



Noah



A. Veyre



Esther Jules

